

## Le chèque cadeau, source de consommation !

**Des millions d'euros pourraient ainsi être dépensés dans les commerces de chaque ville afin de relancer un tant soit peu la consommation.**

Devant la reprise très timide de la consommation cette première semaine dans les commerces de centre-ville et notamment dans ceux de l'équipement de la personne, de nombreuses villes, CCI et associations de commerçants ont mis en place (ou vont le faire), avec un grand succès, la vente de chèques cadeaux aux consommateurs et aux entreprises pour leurs salariés. Ces chèques cadeaux sont bonifiés par les différents partenaires locaux (ville, CCI et associations de commerçants).

Le principe, **deux cas de figure** :

1. Le consommateur achète directement ses chèques cadeaux à l'association de commerçants locale, ce chèque cadeau est directement abondé par les partenaires (ville, CCI et association de commerçants). Concrètement un consommateur achète 100€ de chèques cadeaux, il reçoit un bonus de 20, 50, voire 100€ de chèques cadeaux supplémentaires à dépenser dans les commerces de centre-ville
2. L'entreprise offre des chèques cadeaux à ses salariés, la législation URSSAF permet que ces chèques cadeaux soient exonérés de charges à l'occasion de certains événements (mariage, fête des mères, etc.) et dans la limite de 171€ par salarié et par événement. Nous demandons à ce que ces chèques cadeaux soient, de la même façon, exonérés exceptionnellement de charges sociales pour faire face à cette crise sans précédent. Là aussi, ces chèques cadeaux pourraient être abondés par les partenaires.

Des millions d'euros pourraient ainsi être dépensés dans les commerces de chaque ville afin de relancer un tant soit peu la consommation. Un courrier est envoyé ce jour à la secrétaire d'Etat au commerce.

De plus, l'intérêt de ce système par rapport à une prime salariale est que ces chèques seront dépensés très rapidement dans les commerces et non pas épargnés par précaution comme on le constate souvent aujourd'hui.

Jean-Pierre Lehmann  
Président des Vitrines de France

### Contact presse

Lucie NGONGO  
Responsable de la communication  
[lucie.aubertin@fncv.org](mailto:lucie.aubertin@fncv.org)  
0383418733  
[www.fncv.org](http://www.fncv.org)

